

**TITRE : Temps consacré aux activités scolaires et clinique durant le préexternat — Règlement**

NUMÉRO DE LA DEMANDE AU SÉNAT : 17.M05.04

DATE D'ENTRÉE EN VIGUEUR : 19 mai 2017

APPROBATION PAR : Comité du programme d'études de premier cycle

DATES : 20 octobre 2016

APPROBATION PAR : Conseil d'administration de la Faculté

DATES : 6 décembre 2016

APPROBATION PAR : Conseil des études du premier cycle

DATE : 6 avril 2017

APPROBATION PAR : Comité exécutif du Sénat

DATE : 18 mai 2017

**Table des matières**

**CRITÈRE D'AGRÉMENT 8.8..... 2**

**BUT..... 2**

**ÉNONCÉ..... 2**

**SURVEILLANCE ET SUPERVISION..... 2**



## CRITÈRE D'AGRÉMENT 8.8

Le Comité du programme d'études de premier cycle de même que les administrateurs et les dirigeants du programme mettent en œuvre des politiques et procédures efficaces quant au temps que consacrent les étudiants en médecine aux activités obligatoires, y compris le nombre total d'heures qu'ils doivent consacrer à des activités cliniques et scolaires durant les expériences d'apprentissage clinique requises.

### BUT

Le Programme d'études médicales de premier cycle (EMPC) de la Faculté de médecine de l'Université d'Ottawa offre aux étudiants un équilibre entre les activités scolaires, l'étude individuelle, les stages au choix et la vie personnelle. La présente norme a pour but de donner une indication de la durée d'une journée d'école et du nombre total d'heures hebdomadaires consacrées aux activités scolaires et cliniques.

### ÉNONCÉ

Au préexternat, soit la première et la deuxième année du programme d'études, à l'exception des deux premières semaines (MED1600 : Unité d'introduction à la profession), les activités scolaires sont en grande partie prévues entre 8 h et 12 h 30, du lundi au vendredi. Les activités d'acquisition de compétences cliniques sont pour leur part prévues entre 13 h 30 et 17 h, un ou deux après-midi par semaine. Des exceptions à l'horaire sont possibles durant certaines semaines en raison des examens de mi-session, des jours fériés et de circonstances particulières. Quelles que soient les exceptions, les étudiants devraient consacrer au plus 29,5 heures par semaine de leur temps à des activités scolaires et de formation clinique en première et en deuxième année du préexternat. Il n'y a habituellement pas d'activités d'apprentissage prévues les samedis et dimanches, sauf dans le cas de rares exceptions.

En moyenne, les étudiants disposent de 10,5 heures chaque semaine pour l'étude individuelle et les stages au choix.

Le temps consacré à l'étude individuelle ou aux stages au choix est protégé de façon à ce que les activités scolaires n'empiètent pas sur ces périodes désignées. La tenue d'activités dans une période de temps protégé en raison de circonstances exceptionnelles (par exemple, révision de l'horaire pour non-disponibilité d'un enseignant à cause de circonstances indépendantes de sa volonté) doit être approuvée par le directeur du préexternat responsable.

Aucune activité parascolaire ne peut être prévue dans le cadre des activités scolaires programmées.

### SURVEILLANCE ET SUPERVISION

Le Comité de révision du programme d'études (CRPE) est responsable de mettre en œuvre la politique et de régler les problèmes qui s'y rattachent.

Les préoccupations des étudiants, des enseignants et des membres du personnel administratif concernant les manquements à la présente politique doivent initialement être portées à l'attention du responsable d'unité. Si la situation n'est pas réglée de façon satisfaisante, les préoccupations doivent être présentées au directeur du préexternat pour examen. Enfin, en cas de désaccord avec la décision du responsable d'unité et du directeur du préexternat, il est possible de se tourner vers le CRPE pour en appeler de la décision.